

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 mai 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 20 avril 2023</p> <p>Date d'affichage : 20 avril 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le onze du mois de mai</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Annie COUDERC, Pierre JUILLARD, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Jean BOUCHER donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Renaud BOUTOUTE donne pouvoir à Annie COUDERC, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Gilles CHABRIER.</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA MICRO-CRECHE DE MURAT – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la concession de service pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche de Murat et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise GROUPE OBJECTIFS.

Il présente le projet de contrat et ses annexes, notamment le compte prévisionnel d'exploitation de la micro-crèche.

Ce dernier fait apparaître un budget prévisionnel annuel de 181 750,00 € HT en année pleine avec une participation communale moyenne de 15 930,00 € HT par an sur la durée du contrat.

RE
Sous-préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/05/2023
015-200071702-20230512-DE_2023_064-CC

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le choix de Monsieur le Maire ;

DECIDE en conséquence de confier la concession de service pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche de Murat à l'association GROUPE OBJECTIFS ;

APPROUVE le projet de contrat de concession ;

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer le contrat de concession ;

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/05/2023 015-200071702-20230512-DE_2023_064-CC